

W8484-20-9496/A

Update #3

Questions and Answers

Questions et Réponses

Answer #10	Ref SOW 2.6.2 CAF will weight and tag the laundry bags prior to pick-up by the Contractor.
Question #10	Reference Annex A Does the CAF weighs the bags themselves or does the contract representative?
Answer #9	Ref: SOW 2.2.6 If the total weight of one laundry bag exceeds 6 kg, the Contractor does not have to accept it.
Question #9	Reference Annex A, paragraph 2.2.6. What happens if the bag is more than 6 kg?
Answer #8	Ref SOW 2.5.3. The miscellaneous items in this context refers to items, laundry garments or other, in the Contractor's possession and control that inadvertently become separated from the laundry bag. When found by the Contractor, these items must be returned to CAF. If these miscellaneous items are somehow lost because of the Contractor's failure to take reasonable and proper care of government property in their possession, then the Contractor is responsible. The same is true for damaged miscellaneous items.
Question #8	Reference Annex a paragraph 2.5.3 If these miscellaneous items get lost or damaged how will this be handled?
Answer #7	Ref SOW 2.1.3 Yes.
Question #7	If items are heavily soiled they cannot be returned to the dirty bag does the bags then need to be laundered?
Answer #6	Ref SOW 2.2.4 Yes, there is a requirement to wash winter clothing such as jackets. No, jackets do not need to be washed separately
Question #6	Will there be a requirement to wash winter clothing such as jackets? If yes, will it be required to be washed separately?
Answer #5	Ref: SOW Para 2.5.1 If a button came off the real question is how did the button come off? If, for example the garment became entangled in washing or drying machine apparatus and was pulled off, CAF would see this as a Contractor responsibility. If, however a button is found in a laundry bag and there is no signs of other damage to the garment, then a reasonable

	conclusion is that the button simply fell off and therefore CAF would <u>not</u> see this scenario as a Contractor responsibility. Further, CAF is fair and reasonable in its assessment of damage and would expect the same from Contractors.
Question #5	Please clarify paragraph 2.5.1 If, for example, a button came off. Does that count as damage? Who repairs or compensates for it and how?
Answer #4	Ref Annex A 1.1 Services are required from 01 November 2019 to 31 October 2020.
Question #4	Is there an expected commencement date of service after contract award, or a set number of days after contract award service should start?
Answer #3	Ref SOW 2.6.2. CAF personnel at Camp Adazi Camp Military Base gather all of the laundry bags for all nations, issue a tag number that is attached to each bag and record the tag number in the CAF laundry record book. These tags are affixed to and stay with the laundry bag.
Question #3	Who and how the labels will be provided on the bags. Do you have any pictures of the mentioned bags?
Answer #2	Ref SOW 2.6.2. CAF personnel at Camp Adazi Military Base will separate the laundry bags for all nations.
Question #2	Who will do the separation of the bags by nation? Contractor's representative or the project authority?
Answer #1	Yes, see 6.6.3 Monthly Payment
Question #1	Will invoices be paid monthly?

Réponse #10	Réf. ET, para 2.6.2. Les FAC pèsent et étiquetteront les sacs à lessive avant que l'entrepreneur ne vienne les chercher.
Question #10	Référence Annexe A. Les FAC pèsent-elles les sacs eux-mêmes ou est-ce le représentant contractuel?
Réponse #9	Réf. : ET, para 2.2.6. Si le poids total d'un sac à lessive dépasse 6 kg, l'entrepreneur n'est pas tenu de l'accepter.
Question #9	Référence Annexe A, paragraphe 2.2.6, que se passe-t-il si le sac pèse plus de 6 kg?
Réponse #8	Réf. ET, para 2.5.3. Dans ce contexte, les articles divers désignent les articles, vêtements à laver ou autres, en la possession et sous le contrôle de l'entrepreneur, qui se sont séparés par inadvertance du sac à lessive. Une fois trouvés par l'entrepreneur, ces articles doivent être retournés aux FAC. Si ces articles divers sont perdus parce que l'entrepreneur n'a pas pris soin de façon raisonnable et appropriée des biens de l'État en sa possession, l'entrepreneur est alors responsable. Il en va de même pour les articles divers endommagés.
Question #8	Référence Annexe A, paragraphe 2.5.3, si ces objets divers sont perdus ou endommagés, comment seront-ils traités?
Réponse #7	Réf. ET, para 2.1.3. Oui.
Question #7	Si les articles sont très sales, ils ne peuvent pas être remis dans le sac sale. Faut-il ensuite laver les sacs?
Réponse #6	Réf. ET, para 2.2.4. Oui, il est obligatoire de laver les vêtements d'hiver, comme les vestes. Non, les vestes n'ont pas besoin d'être lavées séparément.
Question #6	Devra-t-on laver les vêtements d'hiver comme les vestes ? Si oui, devraient-elles être lavées séparément?
Réponse #5	Réf. : ET, para 2.5.1. Si un bouton s'est détaché, la vraie question est de savoir comment le bouton s'est détaché. Si, par exemple, le vêtement s'est empêtré dans un appareil de lavage ou de séchage en machine et qu'il a été retiré, les FAC considéreront que cette responsabilité incombe à l'entrepreneur. Si, toutefois, un bouton est trouvé dans un sac à linge et qu'il n'y a aucun signe d'autres dommages au vêtement, alors la conclusion raisonnable est que le bouton est simplement tombé et que, par conséquent, les FAC ne considèrent pas ce scénario comme une responsabilité de l'entrepreneur. De plus, les FAC sont justes et raisonnables dans leur évaluation des dommages et s'attendent à ce qu'il en soit de même de la part des entrepreneurs.

Question #5	Veuillez clarifier le paragraphe 2.5.1 Si, par exemple, un bouton s'est détaché. Est-ce que ça compte comme des dommages? Qui s'occupe de la réparation ou de l'indemnisation et comment ?
Réponse #4	Ref Annexe A 1.1 Les services sont requis du 1 novembre 2019 au 31 octobre 2020.
Question #4	Existe-t-il une date de début de service attendue après l'attribution du contrat ou un nombre défini de jours après le début de l'attribution du contrat?
Réponse #3	Le personnel des FAC à la Base militaire du camp Adazi rassemble tous les sacs à lessive de chaque pays, émet un numéro d'étiquette relié à chaque sac et inscrit ce numéro dans le registre des FAC à cet effet. Chaque étiquette est apposée sur un sac à lessive et reste avec ce dernier.
Question #3	Nous avons du mal à comprendre comment les étiquettes seront apposées sur les sacs et par qui. Avez-vous des images des sacs à lessive?
Réponse #2	Le personnel des FAC à la Base militaire du camp Adazi séparera les sacs à lessive pour tous les pays
Question #2	Qui séparera les sacs à lessive selon les pays? Le représentant de l'entrepreneur ou le responsable du projet?
Réponse #1	Oui, voir 6.6.3 Paiement mensuel.
Question #1	Les factures seront-elles payées mensuellement?